

ARTICLE 1 – opposabilité des conditions générales

Les présentes conditions générales constituent les seules conditions auxquelles NDC Belgium s'engage dans la relation contractuelle. Elles ne peuvent être précisées et/ou modifiées que par les conditions particulières écrites. Toute modification proposée par le Client doit être signée par NDC Belgium. Le fait pour NDC Belgium de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales ne peut être assimilé à une renonciation, NDC Belgium restant toujours libre d'exiger leur stricte application. Les présentes conditions générales de vente sont réputées être admises par le client, même si elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières. Les présentes conditions générales excluent toutes les conditions générales du client.

ARTICLE 2 – validité du contrat d'hébergement

Un contrat d'hébergement est résiliable au terme de chaque année moyennant l'envoi d'une lettre recommandée deux mois avant la date d'échéance. Sauf avis contraire du client, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée deux mois avant la date d'échéance, le contrat d'hébergement est reconduit tacitement pour une période de 12 mois.

Sauf convention contraire écrite, le nom de domaine appartient à NDC Belgium. Le client a le plein droit de racheter le nom de domaine selon une indemnité dont le montant s'élève à 80 EUR hors taxe.

ARTICLE 3 – garantie d'hébergement

Le client reconnaît qu'il est techniquement presque impossible de fournir un service sans défaut et que NDC Belgium ne donne pas de garantie sur la disponibilité totale du service. Le client reconnaît que NDC Belgium ne peut garantir un service ininterrompu et non dérangé parce que NDC Belgium doit effectuer la maintenance, les réparations, les reconfigurations et les upgrades de ses serveurs ou que NDC Belgium peut être confronté à des circonstances extérieures indépendantes de sa volonté. Le client accepte expressément que NDC Belgium puisse, éventuellement, recourir à des sous-traitants pour fournir le service d'hébergement relatif à ce contrat.

ARTICLE 4 – prix et conditions de paiement

Sauf stipulation écrite contraire, toutes les factures sont exigibles 30 jours à la date de la facture. Toutes contestations doivent se faire par une lettre recommandée dans un délai de 10 jours après la date de facturation. En cas de retard de paiement, une majoration calculée à raison de 20% l'an, avec un minimum de 60 euros htva sera dû de plein droit, le tout sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires au cas où NDC Belgium prouverait un préjudice plus élevé. A défaut de paiement, tous les logiciels, marchandises ou autres réalisations commandées par le client pourront être tenu en garantie. Le non-paiement d'une seule facture dans les délais impartis entraîne de plein droit le paiement immédiat de toutes les autres factures, même celles non encore expirées. En cas de paiement partiel ou inopportun, les amendes et les intérêts restent dûs comme mentionné plus haut. En cas de non-paiement (total ou partiel), NDC Belgium se réserve le droit de suspendre les services DNS et hébergement, sans pour autant effacer les obligations que le client a envers NDC Belgium. Dans ce cas, le client ne pourra pas invoquer cette raison pour mettre fin au présent contrat. Dans le cas où NDC Belgium doit facturer un montant inférieur à 60 euros htva, une majoration de 3 euros htva sera dû de plein droit pour les frais administratifs.

ARTICLE 5 – délai de réalisations

Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif, aucun retard ne pouvant donner lieu à indemnité ou annulation de commande. NDC Belgium ne sera tenu pour responsable en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat à la survenance d'un cas de force majeure.

ARTICLE 6 – limite de responsabilité

Ne sont jamais indemnisés les préjudices immatériels tels que par exemple les pertes de données ou d'exploitation. La responsabilité de NDC Belgium ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet. La responsabilité de NDC Belgium ne pourra pas être engagée pour un montant supérieur à 10% des sommes perçues pour la réalisation du travail. NDC Belgium ne peut être tenu responsable pour les dommages subis par le client ou des tiers à la suite d'un manque de sécurité. NDC Belgium décline toutes responsabilités lors d'un transport de matériel appartenant au client.

ARTICLE 7 – obligation du client

Le client ne fera pas usage des services pour commettre des actions illégales. Le client est entièrement responsable de la publication sur son hébergement notamment en ce qui concerne les droits d'auteur, de marque, ou de diffamation. NDC Belgium se réserve le droit de contrôler la nature desdits contenus éventuellement après publication et même s'ils ne sont pas directement accessibles via l'Internet pour s'assurer de leur conformité aux règles de cet accord.

ARTICLE 8 – litiges

Seul le droit belge est applicable. En cas de litige, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont compétents.